



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 17 décembre 2015

Assemblée Générale du 17 décembre 2015

La LNR a tenu ce jour à Paris son Assemblée Générale financière de fin d'année se prononçant sur les comptes de la saison écoulée. Une Assemblée Générale Extraordinaire a également été réunie pour se prononcer sur la modification des statuts de la LNR.

Lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire**, les comptes pour la saison 2014/2015, arrêtés au 30 juin 2015, ont été approuvés à l'unanimité.

Les revenus de la LNR sur l'exercice 2014/2015 s'établissent à 125,6 M€, en hausse de **47,2 M€** par rapport à la saison 2013/2014 (+62 %). Cette hausse est essentiellement liée à la renégociation des droits audiovisuels du TOP 14 (+ 117%) et à l'augmentation des versements de l'EPCR par rapport à l'ERC (+ 67%).

Le montant total des versements aux clubs s'élève à 91 M€ (Coupes d'Europe incluses), en hausse de **41,3 M€** par rapport à la saison 2013/2014 (+ 83%).

- **64 M€** pour les clubs de TOP 14,
 - o Montant le plus élevé perçu par un club de TOP 14 : **6 M€** (+ 87% par rapport au montant le plus élevé versé en 2013/2014)
- **27 M€** pour les clubs de PRO D2,
 - o Montant le plus élevé perçu par un club de PRO D2 : **2,4 M€** (+ 87% par rapport au montant le plus élevé versé en 2013/2014)

Pour la saison **2015/2016**, le budget reste à ce jour inchangé, à hauteur de **136,5 M€**.

Lors de l'**Assemblée Générale Extraordinaire**, le projet de modification des statuts de la LNR a été approuvé à l'unanimité. Les principales modifications apportées sont :

ASSEMBLEE GENERALE :

- Ajout d'une **4^e personnalité qualifiée**, élue par les clubs,
- Attribution de **2 voix supplémentaires** (4 au lieu de 2) à **chaque club de TOP 14** lors de l'élection de leurs représentants au Comité Directeur,
- Attribution de **2 voix supplémentaires** (4 au lieu de 2) à **chaque club de PRO D2** lors de l'élection de leurs représentants au Comité Directeur, Attribution de **3 voix** (au lieu d'1) au **représentant des joueurs ainsi qu'au représentant des entraîneurs, et ce pour l'ensemble des votes**,

../..

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITE DIRECTEUR :

- Ajout d'un représentant des clubs de chaque division, soit **6 pour le TOP 14** (au lieu de 5) et **4 pour la PRO D2** (au lieu de 3),
- Intégration de la **4^e personnalité qualifiée élue** par les clubs à l'Assemblée Générale,
- **Intégration** du Président de la Commission Centrale des Arbitres et du Président de la Commission Médicale de la LNR.

BUREAU :

Les règles de composition du Bureau ont été précisées :

- **5 membres au minimum**, dont le Président de la LNR et **4 vice-Présidents élus par le Comité Directeur** (1 issu du collège TOP 14, 1 issu du collège PRO D2, 1 issu du collège « personnalités qualifiées » et 1 pouvant être issu des différents collèges représentés au Comité Directeur),
- Possibilité de **2 membres supplémentaires** désignés par le Comité Directeur sur proposition du Président de la LNR (pouvant également être désignés vice-Présidents).

REUNIONS DES PRESIDENTS DE CLUBS DE TOP 14 ET PRO D2 :

- Inscription dans les statuts de la LNR de l'organisation de **3 réunions consultatives des Présidents de TOP 14 et PRO D2 au minimum par saison** à l'initiative du Président de la LNR.

PROCEDURE D'ELECTION DU PRESIDENT :

- Obligation pour les candidats au Comité Directeur de **déclarer leur candidature** à la présidence de la LNR lors du dépôt des candidatures (un mois avant la tenue de l'Assemblée Générale),
- Organisation d'une **réunion de présentation aux présidents des clubs de TOP 14 et PRO D2 des candidats à la présidence de la LNR**. Cette réunion sera organisée entre le dépôt des candidatures et l'Assemblée Générale électorale,
- **A compter de son élection**, le Président de la LNR cessera d'être comptabilisé au titre du collège dans lequel il a été élu au sein du Comité Directeur. Une élection partielle sera donc organisée à l'Assemblée Générale suivante afin de pourvoir le poste devenu vacant.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr

